



TotalEnergies

Carte tarifaire

TotalEnergies Pixel Next Pro

février 2025

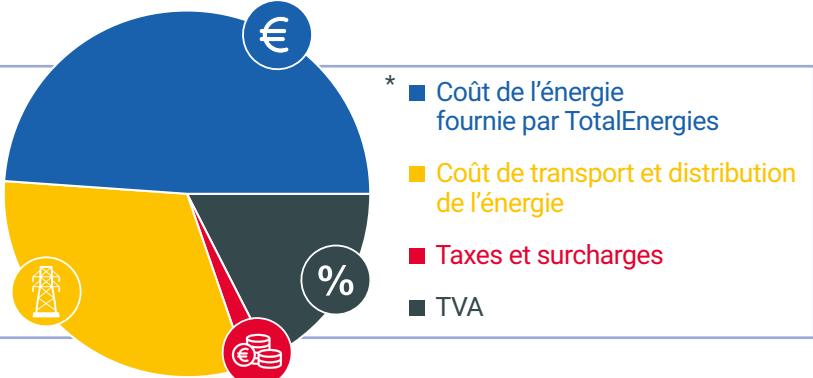
Conditions particulières relatives à la formule Pixel Next Pro Gaz en Région wallonne

- TVA non incluse

Avantages de la formule "Pixel Next Pro"

- Tarif variable calculé au plus juste
- Service d'un expert par téléphone
- Remises exclusives

*Basé sur une consommation moyenne de 25.000 kWh/an



L'offre Pixel Next Pro est une formule tarifaire accessible aux consommateurs professionnels avec, pour l'ensemble des points de fourniture, une consommation annuelle de gaz inférieure à 100 MWh

Conditions particulières applicables aux consommateurs professionnels en Région wallonne.

Ces conditions sont applicables aux nouveaux contrats établis en février 2025 et aux contrats renouvelés en mai 2025 (pour les renouvellements, la carte tarifaire est ainsi connue deux mois avant application).

Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitués de 2 parties :

1. Tarifs fournisseur :

1.1 Le prix variable de l'énergie et de la redevance fixe

2. Tarifs régulés:

2.1 Les coûts d'utilisation des réseaux de transport et de distribution (intégralement restitués aux GRD/GRT)

2.2 Les taxes, cotisations et redevances (intégralement restituées aux entités concernées)

1. Tarifs fournisseur : Prix de l'énergie et de la redevance fixe



Le prix de l'énergie est indexé mensuellement selon les formules reprises dans le tableau ci-dessus (HTVA). Ceci signifie que le prix de votre fourniture de gaz est recalculé chaque mois sur base du coefficient repris dans la formule. L'indice TTF_M_RLP représente la moyenne pondérée des cotations journalières « TTF Day Ahead (EOD) » par le profil RLP durant le mois de fourniture.

Les valeurs du TTF sont disponibles sur le site <https://www.eex.com/en/>. Le profil RLP correspond à la moyenne arithmétique des profils de consommations RLP de tous les gestionnaires de réseau en Belgique publiés par Synergrid. Les prix sont exprimés en Eurocent / KWh et la TVA est exclue.

Les prix mensuels calculés sur base de la dernière valeur connue du TTF_M_RLP sont les suivants :

Compteur Simple:
5,50 € cent/kWh

2. Tarifs régulés

En ce qui concerne ces tarifs régulés, TotalEnergies intervient exclusivement en tant qu'intermédiaire.

Coûts de transport et de distribution (c€/kWh)								Taxes et surcharges (€ cent/kWh) ³		
Gestionnaire de réseau de distribution	Coûts de distribution - Terme variable ²			Coûts de distribution - Terme fixe ²			Transport ¹	Coût activité de mesure et comptage (€/an)	Redevance de raccordement ⁵	Cotisation sur l'énergie
	0-5000 KWh	5001-150.000 KWh	150.001-400.000 KWh	0-5000 KWh	5001-150.000 KWh	150.001-400.000 KWh				
Région wallonne										
RESA SA	4,59	2,76	2,52	32,05	113,11	892,19	0,16	0,00		
ORES (Namur - Namen)	3,81	1,93	1,41	29,11	127,75	805,03	0,16	0,00		
ORES (Hainaut - Henegouwen)	3,81	1,93	1,41	29,11	127,75	805,03	0,16	0,00		
ORES (Luxembourg - Luxemburg)	3,81	1,93	1,41	29,11	127,75	805,03	0,16	0,00		
ORES (Waals-Brabant Wallon)	3,81	1,93	1,41	29,11	127,75	805,03	0,16	0,00		
ORES (Mouscron - Moeskroen)	3,81	1,93	1,41	29,11	127,75	805,03	0,16	0,00		
Accise fédérale⁴		0,07	€ cent/kWh							